Image not found or type unknown

partage indivision ex concubins

Par **kanita**, le **17/01/2012** à **17:36**

Bonjour,

Mon concubin et moi-même nous nous sommes séparés il y a plus de 2 ans.
Nous avons toujours en indivision 2 biens achetés pendant notre vie commune.
Nous nous sommes mis d'accord sur le partage et les attributions.
Monsieur garderait l'immeuble 1 évalué a 99 000 euros (capital restant du sur l'emprunt ayant financé ce bien: 92 000 euros)

Pour ma part je conserverait l'immeuble 2 évalué à 250 000 euros (capital restant du sur l'emprunt ayant financé ce bien: 170 000 euros)

Dans le cadre de ce partage le notaire lie ces attributions au fait de solder pour chacun d'entre nous le solde des prêts restant dus sur l'immeuble attribué. ainsi Monsieur devra solder les 92 000 euros sur l'immeuble 1 et moi-même les 170 000 euros sur l'immeuble 2.

En plus je devrais verser à Monsieur une soulte de 77 000 euros (car il avait mis de l'apport sur l'immeuble 2)
je dois donc trouver un financement de 170 000 (rachat prêts) + 77 000 euros (soulte) soit un total de 247 000 euros.

Ne pouvant faire seule cet emprunt mon nouvel ami souhaite racheter avec moi_même.
Je ne suis pas certaine u'un partage comme souhaite le faire mon notaire convienne car l'attribution va se faire à mon seul nom et les organismes financiers peuvent ne pas "apprécier".

Si parmi vous, une personne a une solution Juridique, je suis « preneuse » car il faudrait arriver au même résultat mais que mon nouvel ami apparaissent sur l'acte à 50% (comme l'était mon ex-concubin) car dans les faits c'est finalement ce qui se passe. Mais pour mon notaire c'est compliqué et il ne voit pas comment faire...

D'autre part il m'annonce 18 000 euros de frais de partage, cela me paraît très onéreux avez-vous des infos à ce sujet ?

Merci de votre aide précieuse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés